

MISSIONS

- Contribuer à la protection de la **santé physique** et **mentale** et à la **sécurité** des agents dans leur travail,
- Contribuer à l'amélioration des **conditions de travail**,
- Veiller à l'observation des **prescriptions légales** prises en ces matières.

Le CHSCTD est compétent pour connaître toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles et des EPLE et des établissements relevant de l'éducation nationale qui se trouve sur son domaine territorial de compétences.

Le CHS-CT doit être consulté notamment sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ainsi que les conditions de Travail.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail

CHS-CT

est une instance représentative des personnels de l'Éducation Nationale.

Loi 84-16 du 11 janvier 1984 (article 16- Décret 82-453 du 28 mai 1982)

Les CHS-CT interviennent
au niveau **ministériel** (CHS-CTMEN),
au niveau **académique** (CHS-CTA),
au niveau **départemental** (CHS-CTD).

COMPOSITION

Le CHS-CTD de Saône et Loire est composé
- de 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des personnels.

- de plusieurs membres : l'inspecteur santé et Sécurité au travail (ISST), les médecins de prévention, le conseiller de prévention départemental,

- l'instance est présidée par l'IA-DASEN assisté par la Secrétaire Générale, référent sécurité.

ACCES AU REGISTRE SST

La connexion au registre SST se fait à partir du **PIA**, onglet **METIERS**, puis **SST**.

La connexion s'établit avec les identifiants de messagerie.

Les agents des collectivités peuvent se rapprocher de l'assistant de prévention, du chef d'établissement, ou d'un membre du CHSCT pour accéder au registre.

ACTIONS

- **analyse et suivi** des observations inscrites dans le **registre santé et sécurité au travail**, des **rapports d'inspections de l'ISST**, et des **bilans annuels des médecins de prévention**,

- émettre des **avis écrits et votés en séance**, et suivre leur mise en œuvre,

- effectuer des **visites d'établissement** contribuant à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail,

- procéder à une **enquête** à l'occasion de chaque accident de service, de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel,

- faire appel à un expert agréé chaque fois que nécessaire,

- analyse des risques professionnels et propositions d'**actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail**

CONTACTS

FSU

Mme Aurélie GAGNIER BOIVIN
secrétaire élue du CHS-CTD 71
ssst-sec71@ac-dijon.fr

M. Samuel MORNET
Samule.Mornet@ac-dijon.fr

Mme Eponine MILER
Eponine.Miler@ac-dijon.fr

Mme Christine CANON
Christine.Canon@ac-dijon.fr

M.Philippe BERNARD
Philippe.Bernard@ac-dijon.fr

M. Philippe DUCHATEL
Philippe.Duchatel@ac-dijon.fr

UNSA Éducation

Mme Nadège BUGUET
Nadege.Buguet@ac-dijon.fr

M.Jean Charles BAY LAPLANTE
jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Mme Nicole MELINE
Nicole.Meline@ac-dijon.fr

Mme Caroline LOUVEL
Caroline.Louvel@ac-dijon.fr

FNEC-FP-FO

M.Florent.Papillon
Florent.Papillon@ac-dijon.fr

M. Nicolas MARILLER
Nicolas.Mariller@ac-dijon.fr

SGEN-CFDT-Bourgogne

M.Didier VINCENT
Didier.Vincent@ac-dijon.fr

Mme Graciete DELEPLANQUE
Graciete.Deleplanque@ac-dijon.fr